RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur — Fraternité — Justice

Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'un prestataire de services d'accompagnement technique pour la réalisation de la Mission 1 du Programme Spatial National (PSN)

Conception, développement, formation, lancement et opération du premier nanosatellite mauritanien (CubeSat 1U)

AMI N° 02/C/MTNMA/2026

Référence interne : MTNMA/PSN/AMI/2026-001
Version 3.1

Nouakchott, Novembre 2026

وزارة التحول الرقمي وعصرنة الإدارة
مكلف بمهمة
Chargé de Missions
Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'administration

1. Contexte et objet de l'avis

Dans le cadre de sa stratégie de transformation numérique, le Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration (ci-après le « MTNMA ») a engagé un Programme Spatial National (ci-après le « PSN ») visant à doter la Mauritanie de capacités spatiales souveraines, au service de son développement socio-économique et de sa sécurité nationale.

La Mission 1 du PSN a pour ambition de concevoir, développer, tester, lancer et opérer le premier nanosatellite mauritanien, de type CubeSat 1U, tout en formant dix (10) ingénieurs mauritaniens aux métiers spatiaux, à un niveau académique reconnu (Mastère Spécialisé).

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (ci-après l'« Avis ») a pour objet d'identifier, parmi les centres spatiaux universitaires, agences spatiales, laboratoires de recherche et entreprises industrielles spécialisées, les candidats disposant du niveau de compétence, d'expérience et de moyens techniques requis pour accompagner la Mauritanie sur l'ensemble de la Mission 1 du PSN, en vue de l'établissement de la liste restreinte des candidats qui seront invités à présenter une proposition, la sélection du Prestataire étant opérée selon la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).

Les Termes de Référence détaillent l'étendue des prestations attendues, les livrables et le calendrier d'exécution ; ils seront communiqués, avec la demande de propositions, aux candidats retenus sur la liste restreinte.

2. Objet de la mission

Le prestataire sélectionné (ci-après le « Prestataire ») sera chargé d'assister le MTNMA — et l'équipe mauritanienne du projet qu'il constitue — dans la réalisation de la Mission 1 du PSN, et notamment dans :

- la formation de dix (10) ingénieurs mauritaniens à un niveau de Mastère Spécialisé en développement des systèmes spatiaux, reconnu par une instance académique de référence (type Conférence des Grandes Écoles ou équivalent international) ;
- la définition de la mission nanosatellite (analyse de mission, charge utile) ainsi que le développement, l'assemblage, l'intégration et les tests d'un modèle d'ingénierie (EM) et d'un modèle de vol (FM) de nanosatellite CubeSat 1U ;
- l'assistance au lancement du nanosatellite, y compris l'identification et la réservation du lanceur, et la conformité réglementaire nationale et internationale (droit spatial, coordination des fréquences UIT-IARU, formalités UNOOSA) ;
- l'accompagnement des opérations en orbite (mise à poste, mission, retrait de service) ;
- la définition, l'installation et la mise en service d'une station sol et d'un centre de contrôle en Mauritanie, et la formation des opérateurs mauritaniens à leur exploitation.

3. Profil attendu du prestataire

Le prestataire recherché devra justifier d'un niveau de compétence et de fiabilité technique au moins équivalent à celui d'un centre spatial universitaire ayant conçu, développé, testé et opéré avec succès plusieurs missions CubeSat (plateforme propre, brevets, missions volées), capable de réaliser des études préliminaires et de faisabilité, disposant de moyens d'Assemblage, Intégration et Tests (AIT), en propre ou par convention, et d'un accès à des stations sol UHF / bande S (ou équivalent), et d'une

capacité de formation académique accréditée de niveau Mastère Spécialisé (ou équivalent international reconnu). Ce profil de référence sera vérifié selon les critères et le barème de notation figurant à l'article 8 du présent Avis.

4. Méthode de sélection

La méthode de passation choisie est la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Le présent Avis constitue la phase de présélection : à son issue, la Commission de Passation des Marchés Publics du MTNMA évalue et classe les candidatures sur la base du barème de l'article 8 ci-dessous, puis établit la liste restreinte.

Les candidats retenus sur la liste restreinte reçoivent la demande de propositions, composée des Termes de Référence (référence interne MTNMA/PSN/TDR/2026-001) et des instructions aux consultants, et sont seuls admis à présenter une proposition. Les propositions technique et financière, remises sous enveloppes séparées, sont évaluées en deux temps: les propositions techniques sont ouvertes et notées en premier lieu, et seules les propositions financières des candidats ayant atteint le score technique minimum exigé dans le dossier de consultation sont ensuite ouvertes. Le marché est attribué au candidat classé premier après combinaison des notes technique et financière, selon la pondération et les critères annoncés dans les instructions aux consultants, notamment la qualification des experts, la méthodologie de travail proposée, le transfert des connaissances et le niveau de participation des nationaux dans le personnel clé.

5. Composition du dossier de manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, devront comprendre :

- une lettre de motivation signée ;
- un acte de groupement signé par les parties concernées, en cas de groupement ou de consortium ;
- une présentation du candidat (ou du groupement), de son organisation technique, managériale et institutionnelle ;
- les références et expériences dans le domaine, présentées sous forme de fiches descriptives (client, dates, objet, montant, résultats, personne à contacter) permettant leur vérification ;

Le personnel clé n'est pas évalué à ce stade de la procédure.

6. Justificatifs recevables et format des références

Seront considérées uniquement les expériences attestées par : (i) une attestation du client reconnu ; (ii) un procès-verbal de réception définitive ; (iii) une copie (au minimum) de la page de garde et de la page de signature du contrat, incluant la date de signature et la date d'achèvement des prestations ; ou (iv) tout document équivalent signé.

La liste des expériences attestées doit obligatoirement être fournie dans un document en format modifiable (Word ou Excel), transmis par courriel ou sur support numérique, présentant ces expériences sous le format suivant, sous peine de rejet de la soumission :

Réf.	Période	Intitulé de la mission	Client / Pays	Sous-critère d'évaluation applicable (ex. : 1.1)	Type de justificatif
1					
2					
…					

Toute fausse déclaration d'expérience entraînera l'exclusion de la candidature et sera rapportée à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

7. Dépôt des candidatures

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir au plus tard le 14 décembre 2026 à 12h00 (GMT) à l'adresse suivante :

Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP/MTNMA)
Ilot ZRC, lot 418, Rue Moulaye El Hacen Ould Moctar El Hacen
Nouakchott, Mauritanie — Téléphone : +222 49 72 71 70
Courriel : cpmp-mtnima@mtnima.gov.mr

Toute candidature reçue après ce délai ne sera pas ouverte. Les candidatures envoyées par voie électronique doivent obligatoirement être suivies, au plus tard sept (7) jours après le délai de réception des soumissions, par un dossier en support papier en deux exemplaires dont une copie originale.

8. Critères d'évaluation et grille de notation technique

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères et du barème de notation ci-dessous, sur cent (100) points.

Critère (*)	Description sommaire	Points
1. Expérience démontrée en missions nanosatellites	Avoir conçu, développé, intégré et opéré avec succès au moins trois (3) missions nanosatellites (CubeSat) ayant atteint l'orbite sur les dix (10) dernières années ; plateforme CubeSat propre et éprouvée démontrée par des missions volées ; expérience de gestion de projets spatiaux universitaires ou institutionnels comparables.	**35**
1.1 Nombre et réussite des missions CubeSat	Missions nanosatellites (CubeSat) conçues, développées, intégrées et opérées, ayant atteint l'orbite et établi la liaison avec la station sol au cours des dix (10) dernières années. Barème : trois (3) missions : 10 points ; quatre (4) à cinq (5) missions : 13 points ; six (6) missions ou plus : 15 points ; moins de trois (3) missions : 0 point.	15
1.2 Plateforme CubeSat propre et éprouvée	Plateforme conçue par le candidat, avec droits de propriété ou brevets démontrés : 6 points ; plateforme conçue par le candidat sans droits ni brevets démontrés : 3 points ; plateforme d'un tiers : 0 point. Héritage de vol démontré par des missions volées sur cette plateforme : un (1) vol : 2 points ; deux (2) à trois (3) vols : 4 points ; quatre (4) vols ou plus : 6 points.	12
1.3 Gestion de projets spatiaux comparables	Projets spatiaux universitaires ou institutionnels de complexité comparable, conduits sous la responsabilité du candidat. Barème : un (1) projet : 3 points ; deux (2) à trois (3) projets : 6 points ; quatre (4) projets ou plus : 8 points.	8
2. Infrastructures et moyens techniques	Avoir une capacité d'Assemblage, Intégration et Tests (AIT) incluant une salle propre ; accès à des installations de tests environnementaux (mécaniques, vide-thermique, radiofréquence) ; accès à une ou plusieurs stations sol opérationnelles (bandes UHF et/ou S, ou équivalent).	**20**

Critère (*)	Description sommaire	Points
2.1 Moyens d'assemblage, intégration et tests (AIT)	Salle propre certifiée et moyens d'AIT appartenant au candidat : 8 points ; mêmes moyens accessibles par convention écrite avec un tiers : 5 points ; absence de tels moyens : 0 point.	8
2.2 Installations d'essais environnementaux	Accès à des installations d'essais mécaniques (vibrations, chocs) : 2 points ; de vide-thermique : 3 points ; radiofréquence et compatibilité électromagnétique (ou équivalent) : 2 points. Les installations sont propres au candidat ou accessibles par convention écrite.	7
2.3 Stations sol opérationnelles	Accès à une (1) station sol opérationnelle en bande UHF ou S : 3 points ; accès à deux (2) stations ou plus, ou à une couverture des bandes UHF et S : 5 points ; aucune station : 0 point.	5
3. Capacité académique et de formation	Être habilité, ou avoir une association contractuelle avec un établissement habilité, à délivrer une formation diplômante de niveau Mastère Spécialisé ou équivalent international reconnu ; expérience d'accueil d'étudiants ou de stagiaires internationaux.	**20**
3.1 Habilitation à délivrer un Mastère Spécialisé ou équivalent	Habilitation propre du candidat à délivrer une formation diplômante de niveau Mastère Spécialisé ou équivalent international reconnu : 12 points. Association contractuelle avec un établissement habilité, formalisée par une convention ou une lettre d'engagement signée : 9 points. Ni habilitation ni association : 0 point.	12
3.2 Accueil d'étudiants ou de stagiaires internationaux	Nombre d'étudiants ou de stagiaires internationaux accueillis dans des formations spatiales au cours des cinq (5) dernières années. Barème : aucun : 0 point ; un (1) à neuf (9) : 3 points ; de dix (10) à trente (30) : 6 points ; plus de trente (30) : 8 points.	8
4. Références similaires	Avoir déjà exécuté au moins un contrat de nature comparable (accompagnement technique et formation combinés) au cours des cinq (5) dernières années pour le compte d'un État, d'une agence gouvernementale ou d'une organisation internationale.	**15**
4.1 Nombre de contrats comparables	Contrats de nature comparable (accompagnement technique et formation combinés) exécutés au cours des cinq (5) dernières années. Barème : un (1) contrat : 4 points ; deux (2) contrats : 6 points ; trois (3) contrats ou plus : 8 points.	8
4.2 Nature du commanditaire et du bénéficiaire	Contrat exécuté pour le compte d'un État, d'une agence gouvernementale ou d'une organisation internationale : 2 points. Contrat exécuté au profit d'un pays en développement ou nouvel entrant dans le domaine spatial : 2 points supplémentaires.	4
4.3 Résultats attestés	Réception définitive ou attestation de bonne exécution délivrée par le client pour l'ensemble des contrats présentés : 3 points ; justificatifs partiels : 1 point ; absence de justificatif recevable au sens de l'article 6 : 0 point.	3
5. Capacités financière et réglementaire	Produire les états financiers certifiés des trois derniers exercices ou une déclaration de solvabilité ; avoir une capacité démontrée à obtenir les autorisations d'exportation et de transfert de technologies spatiales applicables.	**10**
5.1 Capacité financière	États financiers certifiés des trois (3) derniers exercices attestant d'une situation financière saine : 5 points. Déclaration de solvabilité, ou document équivalent pour les entités publiques ou universitaires : 5 points. Aucun justificatif : 0 point.	5
5.2 Autorisations d'exportation et de transfert de technologies	Capacité démontrée à obtenir les autorisations applicables (ITAR/EAR, réglementation européenne sur les biens à double usage, ou régime équivalent). Licences ou autorisations déjà obtenues pour des projets comparables, ou lettre de l'autorité compétente : 5 points ; procédure interne documentée sans autorisation antérieure : 3 points ; aucun élément : 0 point.	5
Total		**100**

(*) NB : les qualifications et les expériences seront évaluées sur la base des expériences attestées et des justificatifs fournis conformément à l'article 6 ci-dessus.

Chaque sous-critère est noté de zéro (0) à son nombre maximal de points, sur la base des expériences attestées et des justificatifs produits conformément à l'article 6. La note d'un critère est la somme des notes de ses sous-critères, et la note totale de la candidature est la somme des notes des cinq (5) critères, sur cent (100) points.

Les candidatures sont classées par ordre décroissant de note. Une liste restreinte composée de cinq (5) à huit (8) candidats sera établie parmi les mieux classés de ceux dont la note atteint le seuil de qualification minimal de soixante pour cent (60 %) de la note totale.

Les candidats retenus sur la liste restreinte recevront la demande de propositions et seront invités à soumettre une proposition technique et une proposition financière.

وزارة التحول الرقمي وعصرنة الإدارة
مكلف بمهمة
Chargé de Missions
Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'administration